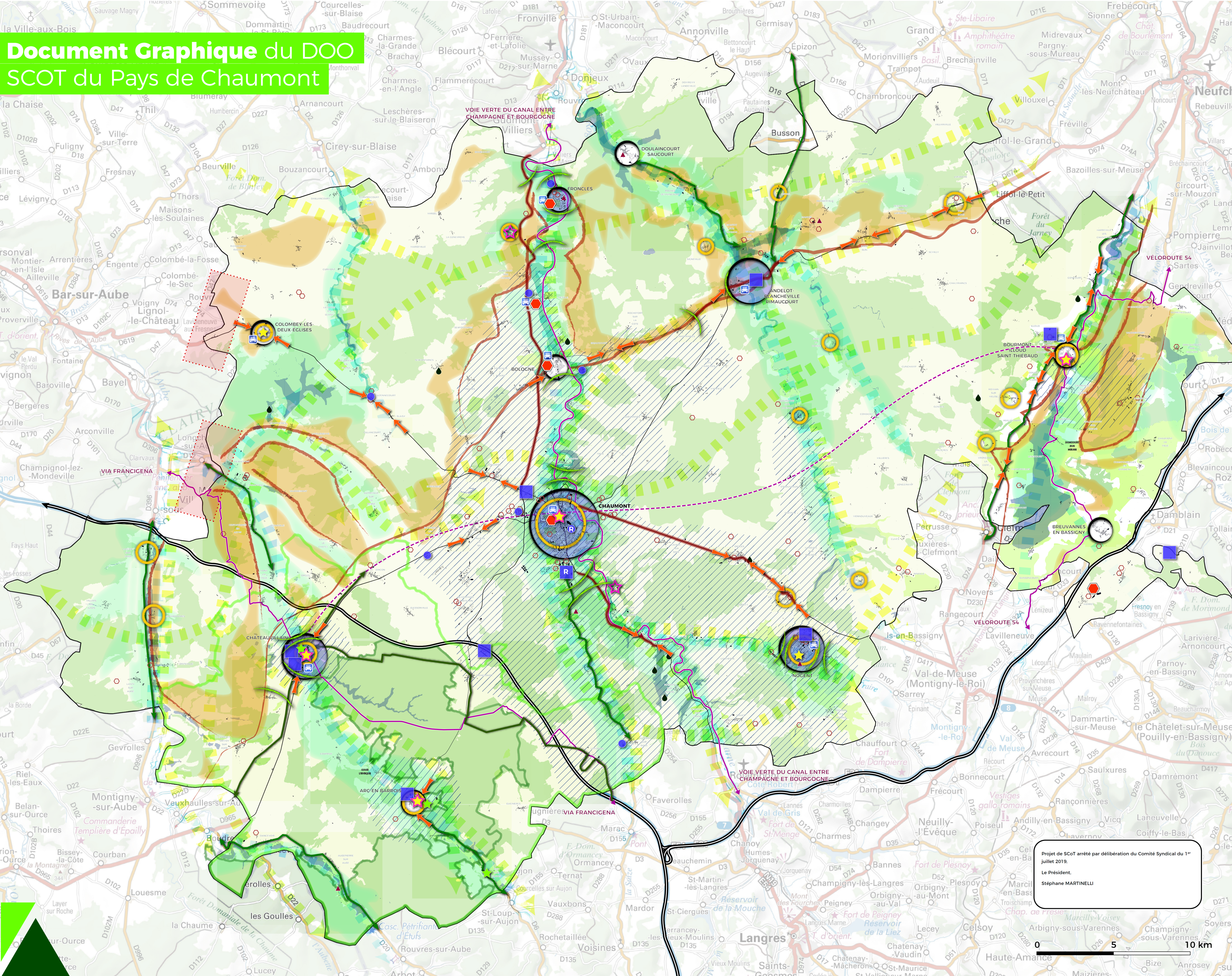


Document Graphique du DOO SCOT du Pays de Chaumont



FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- ★ Principaux sites touristiques à aménager qualitativement
- ☆ Station touristique potentielle du Parc National
- Grand itinéraire touristique à valoriser
- Grand itinéraire touristiques à aménager
- ▨ Espace en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
- Site économique d'échelle SCOT susceptible d'accueillir un développement de plus de 3 hectares
- Autre site économique d'échelle SCOT
- R Site d'activité économique à enjeux de renouvellement/densification
- Polarité accueillant une ou plusieurs localisations préférentielles pour les commerces de plus de 500 m² de surface de vente

RÉUNIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES POPULATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- ⊙ Principales polarités à conforter dans leurs différentes fonctions (démographie, logements diversifiés, services et commerces, emploi)
- Pôle gare à valoriser
- Espace de covoiturage à aménager/conforter

VALORISER LES RESSOURCES ET RICHESSES ENVIRONNEMENTALES

- Puits de captage à enjeu de protection prioritaire
- ICPE (agricole, industriel, carrière)
- ▲ BASOL (site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage)
- Zone inondable (PPRI, AZI, PSS)
- Corridor écologique (milieux forestiers et milieux ouverts)
- Corridor écologique (milieux humides et aquatiques)
- Réservoirs de biodiversité : milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité : milieux ouverts
- Réservoirs de biodiversité : milieux aquatiques ou humides

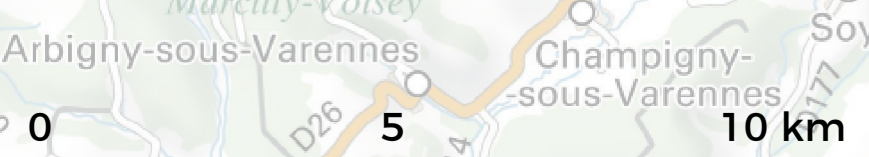
PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

- ▨ Vallée aux caractéristiques à protéger (paysages, prairies, ripisylves, patrimoine bâti vernaculaire, encadrement du bâti agricole)
- ▨ Plateau de grandes cultures à enjeux de développement de la trame végétale, d'encadrement du bâti agricole et de gestion douce des transitions avec les espaces urbanisés
- ▨ Secteur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne (aire du cœur / aire d'adhésion) à enjeux de renforcement des objectifs de rénovation et d'encadrement de la qualité des constructions
- ▨ Espace en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace agricole et de qualité des constructions
- ▨ Ligne de côte et paysage visuellement exposé à protéger
- Village perché ou village-repère à valoriser et protéger
- ☆ Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- ⊙ Pôles de l'armature urbaine dont les centralités présentent des enjeux de revitalisation
- Route Paysage / Grand itinéraire du Parc National à valoriser
- Tronçon routier à requalifier
- Entrée et traversée de bourg le long des axes routiers majeurs, à traiter qualitativement
- Coupure verte à maintenir
- ▨ Porte d'entrée du territoire à soigner

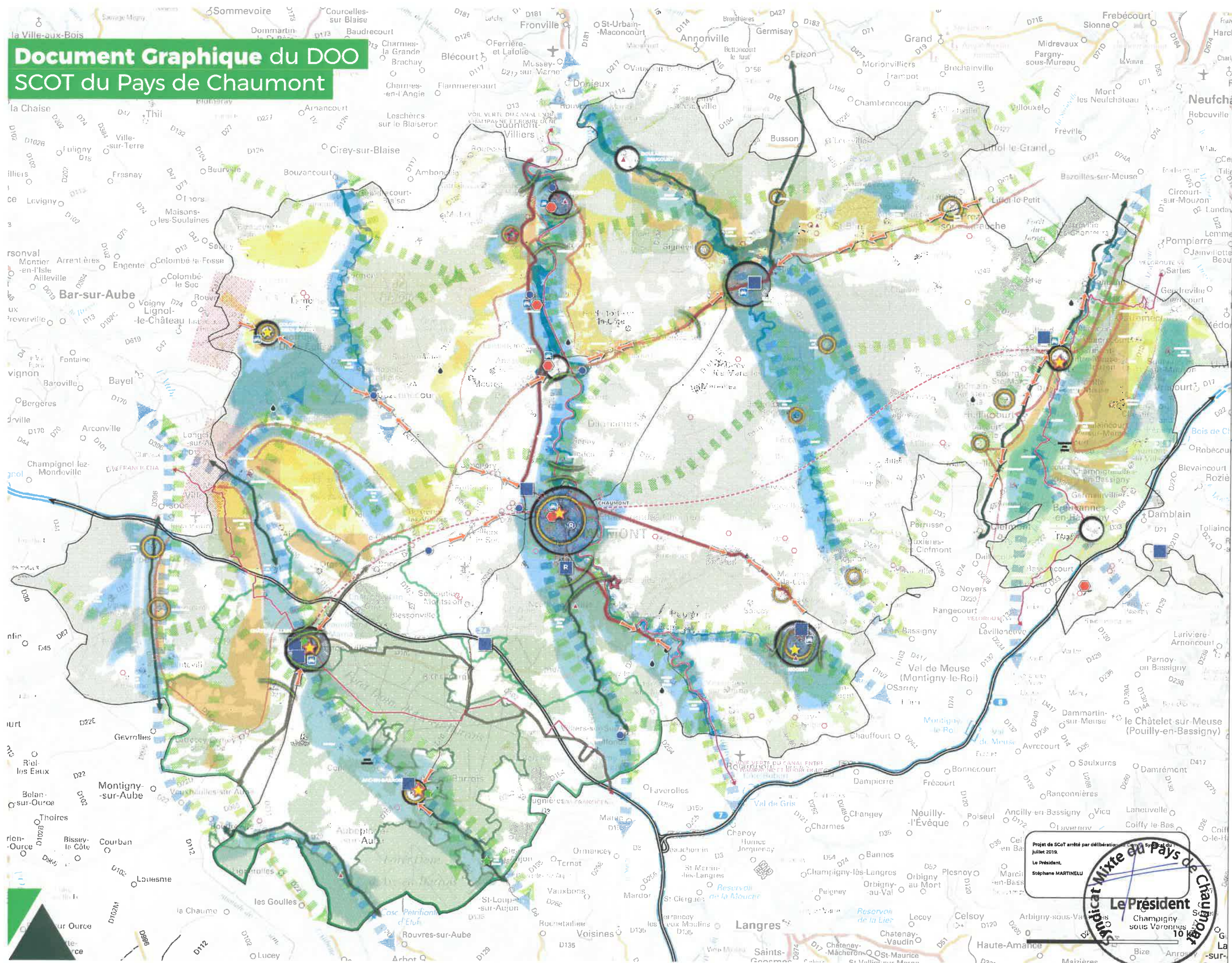
LÉGENDE GÉNÉRALE

- ↔ Axe autoroutier
- ⊙ Tache urbaine

Projet de SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2019.
Le Président,
Stéphane MARTINELLI



Document Graphique du DOO SCOT du Pays de Chaumont



FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Principaux sites touristiques à aménager qualitativement
- Station touristique potentielle du Parc National
- Grand itinéraire touristique à valoriser
- Grand itinéraire touristiques à aménager
- Espace en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
- Site économique d'échelle SCOT susceptible d'accueillir un développement de plus de 2 hectares
- Autre site économique d'échelle SCOT
- Site d'activité économique à enjeux de renouvellement/densification
- Polarité accueillant une ou plusieurs localisations préférentielles pour les commerces de plus de 500 m² de surface de vente

RÉUNIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES POPULATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

- Principales polarités à conforter dans leurs différentes fonctions (démographie, logement diversifiés, services et commerces, emploi)
- Pôle gare à valoriser
- Espace de covoiturage à aménager/conforter

VALORISER LES RESSOURCES ET RICHESSES ENVIRONNEMENTALES

- Puits de captage à enjeu de protection prioritaire
- ICPE (agricole, industriel, carrière)
- BASOL (site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage)
- Zone inondable (PPRI, AZI, PSS)
- Corridor écologique (milieux forestiers et milieux ouverts)
- Corridor écologique (milieux humides et aquatiques)
- Réservoirs de biodiversité : milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité : milieux ouverts
- Réservoirs de biodiversité : milieux aquatiques ou humides

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

- Vallée aux caractéristiques à protéger (paysages prairiaux, ripisylves, patrimoine bâti et vernaculaire, encadrement du bâti agricole)
- Plateau de grandes cultures à enjeux de développement de la trame végétale d'encadrement du bâti agricole et de gestion douce des transitions avec les espaces urbanisés
- Secteur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne (aire du cœur / aire d'adhésion) à enjeux de renforcement des objectifs de rénovation et d'encadrement de la qualité des constructions
- Espace en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace agricole et de qualité des constructions
- Ligne de côte et paysage visuellement exposé à protéger
- Village perché ou village-repère à valoriser et protéger
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Pôles de l'armature urbaine dont les centralités présentent des enjeux de revitalisation
- Route Paysage / Grand itinéraire du Parc National à valoriser
- Tronçon routier à requalifier
- Entrée et traversée de bourg le long des axes routiers majeurs, à traiter qualitativement
- Coupure verte à maintenir
- Porte d'entrée du territoire à soigner

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Axe autoroutier
- Tache urbaine

Projet de SCOT arrêté par délibération du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont le 10 juillet 2019.
Le Président,
Stéphane MARTINELLI

URBICAND

